



Syndicat INTER 87 FSU
44, Rue Rhin et Danube - 87280 LIMOGES
Téléphone : 05.87.41.62.29 - E-mail : inter87fsu@sfr.fr - <https://inter87fsu.fr>
Permanence tous les jours sauf le mercredi

POURQUOI ET COMMENT SE SYNDIQUER ?

Se syndiquer à INTER87 FSU, c'est d'abord avoir l'assurance d'être renseigné, conseillé, aidé et soutenu sur les affectations, les promotions, la notation, les congés formation et d'être défendu en cas de besoin.

Votre cotisation se calcule de la façon suivante : multipliez par 0,75 % votre salaire mensuel net sans les primes (*pas l'imposable, celui que vous percevez réellement*). Cela vous donnera votre cotisation mensuelle.

Le montant du prélèvement trimestriel correspond à 3 fois cette somme.

Exemple si mon salaire net est de 1188 €, je calcule ma cotisation comme suit :
 $1188\text{€} \times 0,75\% = 8,91\text{€}$ mensuel ce qui fera un prélèvement tous les trois mois de la somme de 26,73 €.

Au vu du nombre important de nos adhérents, les cotisations se règlent par prélèvement automatique sur les comptes bancaires. Ceux-ci se font en début de chaque trimestre : le 10 janvier pour le 1^{er} trimestre, le 10 avril pour le 2^{ème} trimestre, le 10 juillet pour le 3^{ème} trimestre et le 10 octobre pour le 4^{ème} trimestre.

En cas d'adhésion en cours de trimestre il vous faudra joindre avec le bulletin d'adhésion un chèque à votre nom de la valeur d'1, 2 ou 3 mois de cotisations selon la date de votre adhésion.

Nous vous invitons donc à compléter le bulletin d'adhésion ci-joint, et à nous le retourner accompagné d'un **RIB** (relevé d'identité bancaire). Le mandat SEPA, en bas du formulaire, concerne l'autorisation de prélèvement de vos cotisations et suit les normes européennes obligatoires depuis le 1^{er} février 2014.

Vous pourrez déduire de vos impôts 66% du montant annuel de la cotisation syndicale, retenue dans une limite de 1% des revenus d'activité (traitements, salaires, avantages en nature ou en argent) + pensions. A condition de ne pas avoir opté pour la déduction des frais réels, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt. Une attestation vous sera délivrée à cette fin chaque année.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin.

En espérant vous compter parmi les adhérents, nous vous prions de croire, en l'assurance de nos salutations syndicales.

L'équipe syndicale d'INTER87 FSU